

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 janvier 2017

Date de convocation : 23 janvier 2017

Présents : Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, PANO Jeanine, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, LIONNETON Eric, PONSONNET Olivier, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, MAISONNEUVE-POUZOL Franck, GAILLARD Jimmy.

Absente excusée : BUSCHE Chantal

Absent : DELHOME Gabriel

La séance est ouverte à 20H05

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

NOMINATION DE 2 DELEGUES CLECT – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERMITAGE-TOURNOIS – HERBASSE – PAYS DE SAINT FELICIEN :

Mme le Maire fait part au Conseil que suite à la mise en place d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées par la communauté de communes hermitage-tournonais en 2015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec la communauté d'Agglomération et de procéder au sein du conseil municipal à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil municipal désigne : M. Jean-Michel MONTAGNE Titulaire et Mme Chantal BOUVET Suppléante.

HEURES COMPLEMENTAIRES ADJOINT D'ANIMATION :

Mme Jeanine PANO propose aux membres du Conseil Municipal de régler des heures complémentaires de Mme COSTA Annick suite à un remplacement soit 39h.

Accord du conseil municipal.

PARTICIPATION DES CONJOINTS DE – 65 ANS AU REPAS DES ANCIENS :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, le repas des anciens du 10 décembre 2016 et précise que la commune offre le repas aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Toutefois les conjoints de moins de 65 ans peuvent être admis moyennant une participation financière qu'il convient de fixer.

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation financière à 22 €.

LOCATION TABLES ET CHAISES AUX ADMINISTRES :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'il est nécessaire de revoir les tarifs pour la location des tables et chaises de la commune.

Le conseil municipal applique les tarifs suivants :

Tables avec chaises ou tables seules : 1 à 10 tables : 20 €, 11 à 20 tables : 30 €, au delà de 40 tables : 40 €

Chaises seules : 1 à 10 chaises : 10 €, 11 à 20 chaises : 20 €, au-delà de 40 chaises : 30 €

AFFAIRE BETTON – DARNOND : AVOCAT MAITRE ANCEAU :

Mme le Maire fait part au conseil municipal que des contacts ont été pris avec Maître ANCEAU de valence pour l'affaire qu'oppose la commune avec la famille BETTON et M.DARNOND au sujet d'une déclaration préalable accordée par la commune pour 2 constructions.

La commune a reçu une requête du tribunal administratif de Grenoble présentée par famille BETTON et M.DARNOND.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à défendre à l'instance pour le compte de la Commune, avec l'aide de Maître ANCEAU.

DEMANDE DE SUBVENTION : RESERVE PARLEMENTAIRE :

M.ANDRE Patrick présente des différents devis de voirie et de mise en sécurité du village, pour faire une demande de subvention auprès de la réserve parlementaire d'un montant de 15 000 € ainsi qu'une dotation amende de police.
Accord du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

* La Communauté d'Agglomération propose aux conseillers municipaux diverses commissions thématiques.
Ci-joint la liste des conseillers pour Crozes Hermitage :

- Patrick ANDRE : Rivières – Via rhôna
- Marielle LEGRAND : handicap
- Jimmy GAILLARD : développement économique

* Demande d'un stop au chemin de la samp

La séance est levée à 21h25